



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction Interdépartementale des Routes
Centre-Est*

*Service Régional d'Exploitation de Lyon
PC Hyrondelle*

Lyon le .././2019

DOSSIER DE PRESSE

Mise en place de vitesses variables sur A72

Activation de la phase de test

Mise en place de vitesses variables sur A72

1/ Objectif

Un dispositif de vitesses variables permet de moduler les limites de vitesses réglementaires en cas de fort trafic ou d'incident afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers. Il s'agit d'un instrument de gestion de trafic qui vise à stabiliser l'écoulement des véhicules, éviter les à-coups et les temps de redémarrage, ainsi que les éventuels incidents qu'ils génèrent. Enfin, il favorise une utilisation optimale de la capacité des voies.

2/ Le Projet

Ce projet représente un investissement global d'environ 1,5 M€, porté par l'État. Sur les tronçons équipés, l'affichage des vitesses sera désormais fait grâce à des panneaux de signalisation variables posés le long d'A72 et pilotés à partir du PC Hyrondelle situé dans la Z.I. de Ratarieux à Villars.

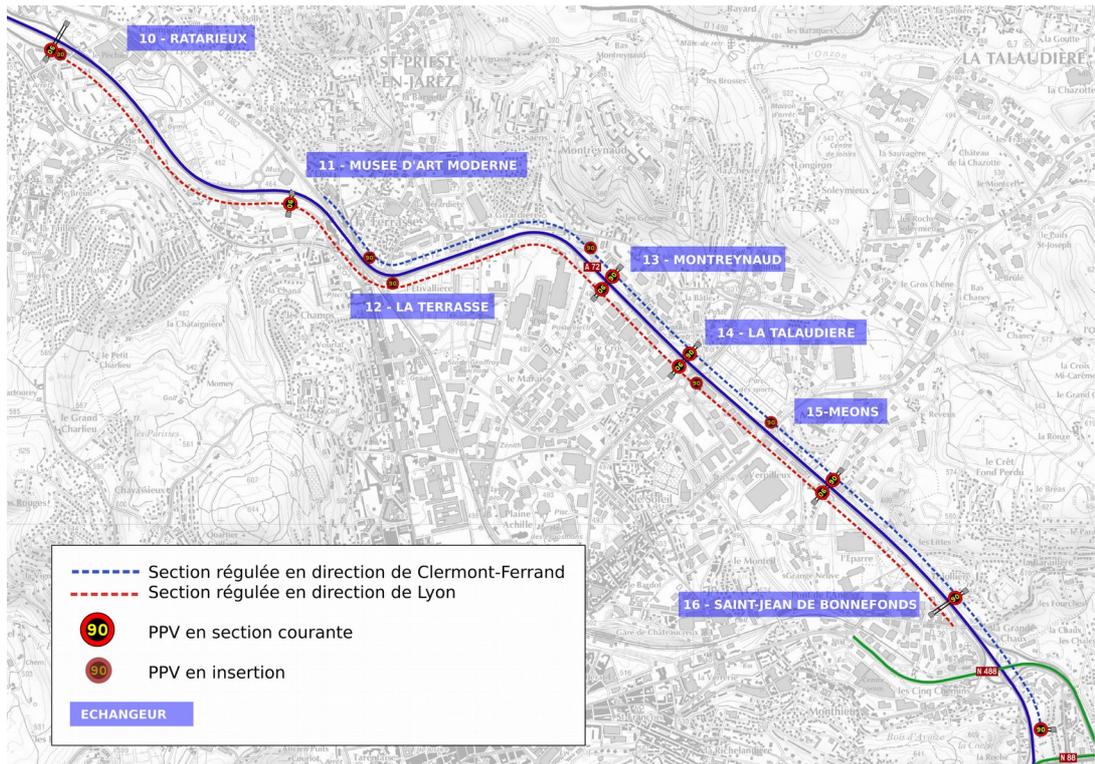
L'A72 a ainsi été équipée en panneaux de signalisation variables :

- En direction du nord, entre le nœud de Terrenoire et la sortie de la tranchée couverte de la Terrasse ;
- En direction du sud, entre l'échangeur de Ratarieux et le nœud de Terrenoire.

Par ailleurs, grâce à la pose des panneaux permettant d'afficher deux signaux côte-à-côte, il sera possible en parallèle à l'affichage des vitesses d'indiquer une information complémentaire ou de prendre une mesure de police adaptée à l'état de la circulation (ex : vitesses spécifiques poids-lourds, danger temporaire, interdiction temporaire de doubler pour les PL, etc.).



Un des panneaux de signalisation lumineuse récemment posés sur A72 (ici en test)



Localisation des panneaux de police variables

Sur le plan réglementaire, la signalisation affichée sur ces panneaux est applicable de la même manière que l'est la signalisation traditionnelle.

3/ Fonctionnement

Avec ce dispositif de vitesses variables, il est cherché à mettre en œuvre les trois stratégies d'exploitation suivantes pour l'A72 :

1. Optimiser l'infrastructure en imposant, juste avant la formation des congestions, des vitesses de circulation permettant d'écouler le maximum de véhicules. Ceci permettra de retarder au maximum l'apparition des congestions et ainsi en diminuera la durée.

Pour ce faire, le système d'aide à la gestion de trafic (SAGT) du PC Hyrondelle surveille en temps-réel les données de comptage du trafic et, dès qu'elles dépassent un certain seuil, propose d'activer une mesure dite « de régulation de vitesse ». L'opérateur en poste peut alors décider d'activer ou non cette mesure, en fonction de sa connaissance du trafic local et de ses observations visuelles. Le système fonctionne ensuite automatiquement pour déterminer les vitesses à afficher sur les panneaux.

2. Ralentir le trafic à l'approche d'un bouchon.

Dans ce cas, la congestion est déjà installée. Le dispositif permet d'abaisser les vitesses d'arrivée dans les bouchons pour éviter les coups de freins brutaux. La détermination de la vitesse à afficher sur les panneaux est également automatique.

3. Ralentir le trafic à l'approche d'un événement particulier (travaux, accidents).

Dans ce cas, le dispositif permet d'abaisser les vitesses d'arrivée sur un événement particulier, notamment en cas d'accident. La vitesse est alors fixée manuellement par l'opérateur du PC et elle reste fixe pendant la durée de l'événement.



*Exemple d'affichage possible :
Réduction de vitesse lié à un danger proche (accident).*

Un ensemble de règles de gestion permet de lisser les variations de vitesses (pas de variation de vitesse trop fréquente et brutale, pas d'écart trop important entre deux panneaux successifs, etc.).

Dans tous les cas, bien que le système soit informatisé, l'activation du dispositif reste manuelle.

4. La mise en service

Début mars, une phase de tests commencera pendant laquelle les panneaux indiqueront simplement la limite de vitesse réglementaire actuelle de manière fixe pendant environ 1 mois. Cette durée pourra être allongée en fonction des résultats des tests de fonctionnement.

Après la phase de test, le dispositif permettant de faire varier automatiquement la vitesse sera activé. Au préalable, il sera procédé à la dépose ou à l'occultation de la signalisation de vitesse traditionnelle.

Une information sera faite au moment de la mise en service définitive du dispositif.